

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A déposer au moins 15 jours avant de commencer les travaux

M/Mme		nom, dénomination de la société)	
Adresse CP	•		
CP	Personne morale (nom et prenom d	u representant,	
Tél. mobile	Adresse		
TRANSMISSION DE L'ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'OCCUPATION DU DP souhaite le recevoir par mail viendra le chercher à la mairie souhaite le recevoir par courrier 2- ADRESSE DU CHANTIER Réf cadastrale Réf cadastrale	CP	Ville	
souhaite le recevoir par mail viendra le chercher à la mairie souhaite le recevoir par courrier	Tél. fixe	Tél. mobile	
Réf cadastrale Réf	TRANSMISSION DE L'ARRETE MUNI	CIPAL AUTORISANT L'OCCUPATION DI	J DP
Rue	□ souhaite le recevoir par mail	□ viendra le chercher à la mairie	□ souhaite le recevoir par courrier
Rue	2 ADDECCE DIL CHANTIE		
Cette demande est faite suite à l'obtention: d'un permis de construire			Réf cadastrale
d'un permis de construire n° 85			. Ner caast are
d'une déclaration préalable n° 85 du du du du du du du d	-		du
Je joins :			
3- OBJET DE LA DEMANDE Nature des travaux envisagés et de l'installation: peinture benne toiture dépôt de matériaux enseigne autres: Occupation du Domaine Public: sur chaussée sur une place de stationnement existante sur trottoir (préciser où se fera la circulation des piétons) dépôt de matériaux oui non stationnement de véhicule oui non échelle échafaudage Nécessite une réglementation de la circulation oui non Si oui veuillez préciser : circulation alternée : feux tricolores manuellement fermeture de la route	•		
> Nature des travaux envisagés et de l'installation :	Je joins : un plan de situation	□ un plan de travaux □	un plan d'occupation du Domaine Public
> Nature des travaux envisagés et de l'installation :	2 ODIET DE LA DEMANIE	DF	
peinture benne toiture dépôt de matériaux enseigne autres :			
> Occupation du Domaine Public :	_		iaux 🗆 enseigne
□ sur chaussée □ sur une place de stationnement existante □ sur trottoir (préciser où se fera la circulation des piétons) □ dépôt de matériaux □ oui □ non □ stationnement de véhicule □ oui □ non □ échelle □ échafaudage Nécessite une réglementation de la circulation □ oui □ non Si oui veuillez préciser : □ circulation alternée : □ feux tricolores □ manuellement □ fermeture de la route Stationnement □ interdit (préciser le lieu) 4- MODALITES DES TRAVAUX Date de début des travaux	□ autres:		
sur trottoir (préciser où se fera la circulation des piétons) dépôt de matériaux oui non stationnement de véhicule oui noi échelle échafaudage Nécessite une réglementation de la circulation oui non Si oui veuillez préciser : circulation alternée : feux tricolores manuellement fermeture de la route. Stationnement interdit (préciser le lieu) 4- MODALITES DES TRAVAUX Date de début des travaux Date de fin des travaux surface : m² Surface occupée (L longueur x l largeur) L : m l : m surface : m² a de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique	Occupation du Domaine Pu	blic :	
dépôt de matériaux oui non stationnement de véhicule oui non échelle échafaudage Nécessite une réglementation de la circulation oui non non Si oui veuillez préciser : circulation alternée : feux tricolores manuellement fermeture de la route		•	
échelle			
Si oui veuillez préciser : circulation alternée : feux tricolores manuellement fermeture de la route	•		iement de venicule 🗀 oui 🗀 non
Si oui veuillez préciser : circulation alternée : feux tricolores manuellement fermeture de la route	N 1 4 1	tan da la strondation	
fermeture de la route	_		
4- MODALITES DES TRAVAUX Date de début des travaux	□ fo	ermeture de la route	
Date de début des travaux	> Stationnement 🗆 ii	nterdit (préciser le lieu)	
Surface occupée (L longueur x l largeur) L:m l:m surface :m² sa de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique	4- MODALITES DES TRAV	/AUX	
sa de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique	Date de début des travaux	Date de fir	n des travaux
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Surface occupée (L longueur x l larg	eur) L :m l : .	m surface :m²
a du demandeur	sa de l'Agent de Surveillance de la	a Voie Publique	
	sa du demandeur		

5- ASTREINTES

Nom et prénom	télénhone	
joignable en cas d'urgence :		
En dehors des horaires de fonctionnement du chantier, il e	est nécessaire de fournir les coordonnées d'u	ine personne

6- REDEVANCE D'OCCUPATION

- Le demandeur s'engage à avertir l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à la date effective du début et de la fin de l'occupation du domaine public (DP) communal : 02.51.39.04.53 (Services Techniques) ou 02.51.39.11.17 (Mairie) / police@lepine-iledenoirmoutier.fr

En cas de manquement ou de non-respect, vous devrez vous acquitter de la totalité de la redevance du chantier.

- Le pétitionnaire s'engage à s'assurer de jour comme de nuit la signalisation réglementaire et son maintien pendant la durée de l'occupation du DP. A défaut, la responsabilité du pétitionnaire sera engagée en cas d'accident.
- Avant le démarrage des travaux, un constat de l'état du DP sera réalisé conjointement par les services municipaux et le pétitionnaire, à la demande du pétitionnaire.

Toute dégradation du domaine public sera réparée aux frais du pétitionnaire.

- Toute confection de béton et mortier devra être réalisée à l'aide de bacs prévus à cet effet. Le rejet de toute laitance est strictement interdit sur le DP, dans le réseau pluvial et le réseau d'assainissement eaux usées.
- Aucune perturbation à toute forme de circulation publique ne devra être engendrée par l'occupation du DP sous quelque prétexte que ce soit (sauf autorisation délivrée par arrêté municipal, avant le commencement des travaux).
- Le pétitionnaire s'engage à payer la redevance d'occupation pour la période sollicitée et à avertir l'ASVP de la date effective de la fin d'occupation, dans l'hypothèse où celle-ci serait différente de la date prévue.

7- TARIFS

TARIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2020 (le m² par jour après la durée de la franchise de 15 jours)				
Pour les chantiers d'une journée, inférieurs à 20m² d'occupation	gratuit			
Pour les chantiers n'excédant pas 1 mois	0,37 € / m²			
Pour les chantiers d'une durée supérieure à 1 mois jusqu'à 3 mois	0,33 € / m²			
Pour les chantiers d'une durée supérieure à 3 mois	0,21 € / m²			
Faute/Défaut de déclaration	23,50 € le m², dès le 1er jour			

Fait à L'Epine, le	
Signature du demandeur	

« Lu et approuvé »

Mairie de L'EPINE 20, rue de l'Hôtel de Ville - 85 740 L'EPINE

Tél: 02.51.39.11.17 e-mail: police@lepine-iledenoirmoutier.fr